

## DROIT

<a href="#">1823-1944</a>	<a href="#">1945-1949</a>	1950-1954	<a href="#">1955-1959</a>	<a href="#">1960-1964</a>	<a href="#">1965-1969</a>
<a href="#">1970</a>	<a href="#">1971</a>	1972	<a href="#">1973</a>	<a href="#">1974</a>	<a href="#">1975</a>
<a href="#">1976</a>	<a href="#">1977</a>	<a href="#">1978</a>	<a href="#">1979</a>	<a href="#">1980</a>	<a href="#">1981</a>
<a href="#">1982</a>	<a href="#">1983</a>	<a href="#">1984</a>	<a href="#">1985</a>	<a href="#">1986</a>	1987
<a href="#">1988</a>	<a href="#">1989</a>	<a href="#">1990</a>	<a href="#">1991</a>	<a href="#">1992</a>	<a href="#">1993</a>
<a href="#">1994</a>	<a href="#">1995</a>	<a href="#">1996</a>	<a href="#">1997</a>	1998	<a href="#">1999</a>

1913

MASSON-FORESTIER (Lionel)

***Les caisses de conversion et la réforme monétaire en Argentine et au Brésil***

Université de Paris. 1913. Thèse de doctorat/Droit.

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Dijon-BU Droit Lettres ; Grenoble2/3-BU Droit/Lettres ; Montpellier-BU Droit ; Poitiers-BU Droit Lettres ; Toulouse1-BU Arsenal

Résumé non communiqué.

*Droit / Réforme monétaire / Analyse comparative / Argentine*

1933

VEGA de la (José Gabriel)

***Capacité de la femme mariée dans le droit de l'Amérique latine***

Université de Paris. 1933. Thèse de doctorat/Droit.

Localisation : Aix-Marseille3-BU Droit Sci. Eco. ; Clermont FD-BCIU Droit/Sci. Econ. ; Dijon-BU Droit Lettres ; Montpellier-BU Droit ; Paris-Bib. Sainte Geneviève ; Paris-Cujas-BU Droit ; Poitiers-BU Droit Lettres

Résumé non communiqué.

*Droit / Femme / Amérique latine.*

1935

SOSA RODRIGUEZ (Carlos)

***Les fleuves de l'Amérique latine et le droit des gens***

Université de Paris. 1935. Thèse de doctorat/Droit.

Localisation : Aix-Marseille3-BU Droit Sci. Eco. ; Clermont FD-BCIU Droit/Sci. Econ. ; Dijon-BU Droit Lettres ; Montpellier-BU Droit ; Paris-Cujas-BU Droit ; Poitiers-BU Droit Lettres ; Rennes1-BU Droit éco. gestion

Résumé non communiqué.

*Droit / Bassin fluvial / Amérique latine.*

1942

ROYER (Claude)

***La protection internationale du droit d'auteur en Amérique et les tentatives de rapprochement des conventions panaméricaines et de la convention de Berne***

Université de Toulouse. 1942. Thèse de doctorat/Droit.

Localisation : Clermont FD-BCIU Droit/Sci. Econ. ; Dijon-BU Droit Lettres ; Montpellier-BU Droit ; Nantes-BU Droit ; Paris-Cujas-BU Droit ; Poitiers-BU Droit Lettres ; Rennes1-BU Droit éco. Gestion ; Toulouse1-Bibl. centrale Droit

Résumé non communiqué.

*Droit international / Auteur / Institution / Amérique.*

[Haut de page](#)

1947

BARBAGELATA (Héctor Hugo)

***Le droit du travail dans les constitutions de l'Amérique latine***

Université de Paris. 1947. Thèse de doctorat d'université/Droit.

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Travail / Amérique latine.*

MARTIN (Hubert)

***Essai sur les échanges économiques extérieurs de l'Amérique latine***

Université Aix-Marseille. 1947. Thèse de doctorat/Droit.

Localisation : Aix-Marseille3-BU Droit Sci. Eco.

Résumé non communiqué.

*Droit / Économie / Commerce international / Amérique latine.*

[Haut de page](#)

## 1951

MARTINEZ le CLAINCHE (Roberto)

***Les unions douanières en Amérique latine***

Université de Paris. 1951. Thèse de doctorat d'université/Droit.

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Commerce international / Amérique latine.*

## 1954

ARAGÃO (João Guilherme de)

***La juridiction administrative au Brésil***

Université de Paris. 1954. Thèse de doctorat d'université/Droit.

Localisation : Amiens-BU Droit ; Dijon-BU Droit Lettres ; Nantes-BU Droit ; Paris-Cujas-BU Droit ; Paris3-IHEAL ; Pau-BU Droit ; Poitiers-BU Droit Lettres

Résumé non communiqué.

*Droit / Administration.*

[Haut de page](#)

## 1956

DUFAIT (Pierre)

***Les instituts de réassurance en Amérique du Sud***

Université de Paris. 1956. Thèse de doctorat/Droit.

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Risque / Institution / Amérique du Sud.*

[Haut de page](#)

## 1960

GONÇALVES FERREIRA FILHO (Manoel)

***Le statut constitutionnel des partis politiques au Brésil, en Italie, en Allemagne et en France***

Université de Paris. 1960. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Vedel (Georges).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Parti politique / Analyse comparative / Italie / Allemagne / France.*

## 1962

CAPRILES ARIAS (Oswaldo)

***La responsabilité civile du fait des choses inanimées dans les principaux droits de l'Amérique latine***

Université de Paris. 1962. Thèse de doctorat d'université/Droit.

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Amérique latine.*

## 1963

LAREDO (Victor)

***Le plateau continental dans la théorie et la pratique des États latino-américains***

Université de Paris. 1963. Thèse de doctorat d'université/Droit.

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Plateau continental / Amérique latine.*

[Haut de page](#)

## 1967

BARROS VIANA (Antônio Carlos de)

***Essai sur le concept d'entreprise et son utilité en droit du travail brésilien comparé***

Université de Montpellier. 1967. Thèse de doctorat/Droit.

Localisation : Montpellier-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Travail / Entreprise / Géographie / Transports / Droit comparé / Analyse comparative / Bahia.*

## 1968

MARTINE (Francis)

***Aspects du fédéralisme en Amérique latine***

Université de Paris. 1968. Thèse de doctorat/Droit.

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Fédéralisme / Amérique latine.*

ROCHA VASCONCELLOS (José Maria)

***Le droit de vote dans les assemblées générales des sociétés par actions au Brésil et en France***

Université de Paris. 1968. Thèse de doctorat d'université/Droit.

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Élections / Entreprise / Analyse comparative / France.*

[Haut de page](#)

## 1970

REZEK (José Francisco)

***La conduite des relations internationales dans le droit constitutionnel latino-américain***

Université de Paris. 1970. Thèse de doctorat d'université/Droit.

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Relations internationales / Amérique latine.*

THIBAUT (Françoise)

***L'Amérique latine et l'évolution du droit international de la mer***

Université de Paris. 1970. Thèse de doctorat/Droit.

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris12-Créteil-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit international / Mer / Amérique latine.*

VILLELA (Anna-Maria)

***La liquidation des successions en droit brésilien et en droit français***

Université de Paris. 1970. Thèse de doctorat/Droit ; dir. David (René).

Localisation : Paris2-Bibliothèque d'Assas

Publicat. *La Transmission d'hérédité en droit brésilien et en droit français*, Préface de René David. Paris, Librairies techniques, 1971, 102p.

Résumé non communiqué.

*Droit / Famille / Propriété / Analyse comparative / France.*

[Haut de page](#)

## 1971

DAUGREILH (Nicole-France)

***La responsabilité du transporteur aérien dans les pays de l'Amérique latine***

Université Paris II. 1971. Thèse de doctorat/Droit.

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris12-Créteil-BU Droit ; Paris3-IHEAL

Résumé non communiqué.

*Droit / Transports / Amérique latine.*

[Haut de page](#)

## 1973

ALMEIDA RUA (Renato de)

***La nouvelle notion de stabilité de l'emploi, étude en droit français et brésilien comparé***

Université Paris I. 1973. Thèse de doctorat d'université/Droit.

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Travail / Droit comparé / Analyse comparative / France.*

MELO (Osvaldo)

***Approche juridique du problème de la toxicomanie : étude de droit comparé, France et Brésil***

Université Strasbourg III. 1973. Thèse de doctorat d'université/Droit.

Localisation : Strasbourg-BNUS ; Strasbourg-Bib. Faculté de droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Produit toxique / Santé / Droit comparé / Analyse comparative / France.*

[Haut de page](#)

## 1974

DÍAZ ALBONICO (Rodrigo)

***Contribution à l'étude du fait illicite en droit international ; le particularisme latino-américain***

Université Strasbourg III. 1974. Thèse de doctorat d'université/Droit.

Localisation : Strasbourg-BNUS ; Strasbourg-Bib. Faculté de droit

Résumé non communiqué.

*Droit international / Délit / Amérique latine.*

GONTIJO (Cicero Ivan)

***Le transfert de la technologie, facteur de développement : évolution du cadre légal et institutionnel brésilien relatif au transfert***

Université Paris I. 1974. Thèse de doctorat d'université/Économie du développement.

Localisation : Paris-Cujas BU Droit ; Paris3-IHEAL

Résumé non communiqué.

*Droit / Économie / Technologie (transfert de) / Développement / Institution / Coopération.*

MOLINIER (Gayo Vinuales)

***L'Amérique latine et le droit des peuples d'exploiter librement leurs richesses et ressources naturelles***

Université Paris I. 1974. Thèse de doctorat d'université/Droit public ; dir. Colliard (Claude-Albert).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Peuple / Dépendance / Ressources / Amérique latine.*

TAVARES de LYRA (Ana Lúcia)

***L'État et le droit à l'éducation, étude comparative en droit français et en droit brésilien***

Université Paris II. 1974. Thèse de doctorat d'université/Droit public ; dir. Lévy (Denis).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris3-IHEAL

Résumé non communiqué.

*Droit / État / Éducation / Droit comparé / Analyse comparative / France.*

[Haut de page](#)

## 1975

ALVARADO (Rosina)

***Unité et dualité de juridiction en Amérique du Sud***

Université Paris II. 1975. Thèse de doctorat d'université/Droit ; dir. Rivero (Jean).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Inégalités / Amérique du Sud.*

FADDA (Denis)

***Le règlement des conflits interaméricains : étendue et limites du système interaméricain du traité de Rio au protocole de Buenos-Aires***

Université Paris X, Nanterre. 1975. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Ruzié (David).

Localisation : Nanterre-BDIC ; Nanterre-BU Paris10 ; Paris-Cujas-BU Droit ; Paris-Fondation Sci. Politiques

Résumé non communiqué.

*Droit / Conflit / Rio (traité de) / Buenos-Aires / Argentine / Amérique / Amérique latine.*

PICARD (Marie)

***Le juge constitutionnel dans les pays d'Amérique latine***

Université Paris II. 1975. Thèse de doctorat d'université/Droit public ; dir. Drago (Roland).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Publicat. *Amazonie brésilienne, les marchands de rêves : occupations de terre, rapports sociaux et développement.* Paris, L'Harmattan, 1999, 155 p. Préf. de Christian Geffray

Résumé non communiqué.

*Droit / Constitution / Profession / Amérique latine.*

YANAGAWA (Silvio Hitoshi)

**Recherches sur la nature juridique de l'action en droit français et en droit brésilien**

Université Paris II. 1975. Thèse de doctorat d'université/Droit privé ; dir. Hémarid (Jean).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Droit comparé / Analyse comparative / France.*

[Haut de page](#)

## 1976

LEITE de OLIVEIRA (Eduardo)

**La nationalité des sociétés et le droit international privé brésilien**

Université Paris II. 1976. Thèse de doctorat d'université/Droit privé ; dir. Loussouarn (Yvon).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit international / Droit privé / Commerce.*

[Haut de page](#)

## 1977

BORGES SILVA (Sebastião)

**La distinction entre les inventions brevetables et les œuvres et les dessins protégés en droit français et en droit brésilien**

Université Paris II. 1977. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle/Droit de la propriété industrielle ; dir. Francon (André).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Auteur / Droit comparé / Analyse comparative / France.*

MARQUEZ TAMI (Sylvia Helena)

**Les nationalisations, principes juridiques et applications à l'Amérique latine**

Université Paris I. 1977. Thèse de doctorat d'université/Droit public ; dir. Lavigne (Pierre).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Strasbourg-BNUS ; Toulouse1-BU Arsenal

Résumé non communiqué.

*Droit / Nation / Amérique latine.*

MOREIRA LOPES (Luiz Carlos)

**Portée juridique et politique de l'adhésion du Brésil au traité de l'Antarctique**

Université Paris II. 1977. Thèse de doctorat d'université/Droit public ; dir. Bastid (Suzanne).

Localisation : Strasbourg BNUS ; Toulouse1-BU Arsenal

Résumé non communiqué.

*Droit international / Antarctique (traité) / Politique.*

[Haut de page](#)

## 1978

BEGUIN (Jean-Marie Louis)

**Les entreprises d'assurances au Brésil**

Université Paris I. 1978. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle/Droit.

Localisation : Centre Technique Livre Ens. Sup.

Résumé non communiqué.

*Droit / Risque / Entreprise.*

CODA GOLOBOFF (Alice Sofia)

***L'organisation du Bassin de la Plata et l'exploitation des ressources énergétiques***

Université Toulouse I. 1978. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle/Droit de la coopération internationale ; dir. Vellas (Pierre).

Localisation : Toulouse1-BU Arsenal

Résumé non communiqué.

*Droit international / Ressources / Énergie hydraulique / Plata (bassin de la).*

[Haut de page](#)

1979

ALBUQUERQUE RODRIGUES de (Nivaldo)

***Recherches sur le modèle de gestion universitaire brésilienne***

Université Paris II. 1979. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Boulouis (Jean-Claude).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Gestion / Enseignement Supérieur / Université.*

BOTTO TARGINO (Ubirajara)

***L'utilisation des eaux communes à des fins autres que la navigation dans le droit international général et latino-américain : le cas du barrage d'Itaipú (Brésil)***

Université Strasbourg III. 1979. Thèse de doctorat/Droit international ; dir. Dupuy (Pierre).

Localisation : Strasbourg BNUS ; Strasbourg-Bib. Faculté de droit

Résumé non communiqué.

*Droit international / Eau / Transports / Énergie hydraulique / Itaipú (barrage) / Paraná.*

KAWAMURA (Toshio)

***L'évolution du droit de grève au Brésil***

Université Paris I. 1979. Thèse de doctorat d'université/Droit privé ; dir. David (Marcel).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Mouvement social.*

MARCHIARO (Régis)

***Les relations interétatiques en Amérique latine : aspect structurel et diplomatique***

Université Montpellier I. 1979. Thèse de doctorat/Droit international ; dir. Furet (Marie-Françoise).

Localisation : Montpellier-BU Droit

Résumé non communiqué

*Droit international / Relations internationales / Intégration / Amérique latine.*

OLEKHNOVITH (Georges)

***La déontologie de la fonction publique en Europe et en Amérique latine***

Université Paris II. 1979. Thèse de doctorat/Droit.

Résumé non communiqué.

*Droit / Secteur public / Analyse comparative / Amérique latine / Europe.*

REITH (Jean-Claude)

***Aspects juridiques et fiscaux de l'investissement touristique en Argentine, au Brésil et au Pérou***

Université Paris I. 1979. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle/Droit des organisations internationales et des relations économiques internationales ; dir. Lagarde (Paul).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Tourisme / Fiscalité / Investissement / Analyse comparative / Argentine / Pérou / Amérique latine.*

[Haut de page](#)



1980

CARLIN (Volnei Ivo)

**Justice et administration (les inexécutions des décisions de justice rendues contre l'administration. Droit français et éléments de droit brésilien)**

Université des Sciences Sociales, Toulouse I. 1980. Thèse d'État/Droit public ; dir. Bouyssou (Fernand).

Localisation : Toulouse1-BU Arsenal

Examen des problèmes qui dominent l'exécution d'une décision de justice rendue contre l'Administration. Tableau des remèdes possibles pour éviter que les décisions des juridictions administratives exécutoires soient privées d'effets. Comparaison entre droit français et droit brésilien.

*Droit public / Secteur public / Administration / Droit comparé / Analyse comparative / France.*

LEGAL-DUARTE (Miguel Angel)

**L'implantation de sociétés étrangères au Brésil et en Argentine**

Université Paris I. 1980. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle/Droit des organisations internationales et des relations économiques internationales ; dir. Lagarde (Paul).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Étude de droit comparé relative à l'implantation des sociétés étrangères au Brésil et en Argentine. L'auteur dresse un tableau des conditions de cette implantation en distinguant celle précédant la création d'une personne morale et celle résultant de l'installation de filiales dont la société mère dépend d'un régime juridique étranger (la limitation à l'activité de ces sociétés, les règles de constitution de capital et d'apports, le régime fiscal, etc.).

*Droit / Finances / Commerce / Investissement étranger / Analyse comparative / Argentine / Amérique latine.*

TAVARES (Hélio José)

**Comparaison du droit du licenciement en France et au Brésil**

Université des Sciences Sociales, Toulouse I. 1980. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle/Sciences sociales du travail ; dir. Despax (Michel).

Localisation : Toulouse1-BU Arsenal

Étude du cas du licenciement individuel pour motif personnel, ou licenciement de « droit commun ». La notion de licenciement, son évolution et son extension, aussi bien en droit français qu'en droit brésilien. Le droit de licenciement et les droits du salarié licencié : comparaison entre droit français et droit brésilien.

*Droit / Travail / Droit comparé / Analyse comparative / France.*

[Haut de page](#)

1981

HURET CARPENTE (Pascale)

**Transfert contractuel de technologies au Brésil et au Mexique**

Université de Rouen. 1981. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle/Droit public ; dir. Mercadal (Barthélemy).

Localisation : Rouen-BU Sciences du tertiaire

Deux tentatives distinctes d'élaboration d'un nouvel ordre économique en matière de technologies étrangères. On doit se demander si la contradiction flagrante au Brésil, plus mesurée au Mexique, entre les stratégies d'ouverture aux capitaux étrangers et celles du contrôle de ce transfert de technologies (qui accompagnent le plus souvent ces capitaux) est réductible.

*Droit / Économie / Technologie (transfert de) / Investissement étranger / Analyse comparative / Mexique / Amérique latine / Siècle 20.*

KEMPLER (Beth Karol)

**Le transfert de technologie vers le Brésil et le Paraguay à travers le projet hydro-électrique d'Itaipú**

Université Paris III, Sorbonne Nouvelle. Institut des Hautes Études de l'Amérique latine. 1981. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle ; dir. Meyriat (Jean).

Localisation : Nanterre-BDIC ; Paris-Sorbonne-BIU Centrale ; Paris-Sorbonne-Inst. Géographie ; Paris3-BU

Analyse de la technologie et des problèmes posés par l'adoption de connaissances technologiques nouvelles, dans le cas de la construction du plus grand barrage du monde en cours de réalisation au cœur du Bassin de la Plata, sur le fleuve Paraná entre le Brésil et la Paraguay.

*Droit / Économie / Géographie / Technologie (transfert de) / Électricité / Énergie hydraulique / Itaipú (barrage) / Paraná (fleuve) / Plata (bassin de la) / Paraguay.*

[Haut de page](#)

ADRIÁN HERNÁNDEZ (Tomás Mariano)

**La société anonyme enregistrée à capital ouvert (SAICA) en droit vénézuélien**

Université Paris II. 1982. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle ; dir. Hémard (Jean).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Étude du nouveau type de société anonyme introduit par le législateur dans le but de développer l'actionnariat et le marché boursier. Dans une première partie l'auteur traite des conditions de constitution et d'enregistrement de la SAICA puis des conséquences de cet acte pour la société. En second lieu il développe les aspects du fonctionnement de la société avec des références aux législations française, nord-américaine et brésilienne comportant des sociétés semblables aux SAICA.

*Droit / Commerce / Économie / Finances / Entreprise / Analyse comparative / Venezuela.*

CASTRO (José Nilo de)

**L'autonomie communale en droit brésilien et en droit français**

Université Paris II. 1982. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle/Droit public ; dir. Corail (Jean-Louis de).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Publicat. *La contribution du droit brésilien à l'étude du pouvoir régional*, Belo Horizonte, ed. Del Rey, 2005, 556 p.

Étude de droit comparé analysant en premier lieu les fonctions communales par rapport à leur objet (théorie générale des attributs de collectivités locales et évolution de leurs fonctions) et traitant en second lieu des contrôles auxquels les communes sont soumises (contrôles relevant de l'autorité de tutelle - tutelle directe et indirectement contrôle échappant à l'État — contrôle interne et contrôle juridictionnel).

*Droit / Administration / Pouvoir local / Droit comparé / Analyse comparative / France.*

CECATO BARONI (Maria Aurea)

**Le droit social brésilien face au problème de la stabilité de l'emploi**

Université Paris II. 1982. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle/Droit privé ; dir. Catala (Nicole).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Analyse de la régression de la protection de l'emploi au Brésil due à la primauté accordée —dans les faits— au système du Fond de Garantie du Temps de Service (FGTS) par rapport au mécanisme mis en place par la Codification des Lois du travail (CLT). Ce dernier garantissait juridiquement la stabilité de l'emploi aux salariés ayant 10 ans d'ancienneté tandis que le FGTS n'assure, en fait, qu'une garantie économique d'aide en cas de chômage.

*Droit / Travail / Législation / Siècle 20.*

ROUÈDE BERNADES (Magda)

**La loi française du 3 janvier 1972 sur la filiation et une éventuelle réforme du droit brésilien**

Université Paris II. 1982. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle/Droit privé ; dir. Raynaud (Pierre).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Proposition de réforme de la législation brésilienne de la famille à l'image de celle opérée en France par la loi du 3 janvier 1972. Cette réforme tend au rétablissement des principes fondamentaux relatifs à la filiation légitime, à l'élargissement du droit des enfants naturels à l'établissement de leur filiation et à la création d'un droit aux subsides au profit des enfants dont la filiation n'est pas établie.

*Droit / Enfant / Législation / Réforme / Famille / Analyse comparative / France / Siècle 20.*

[Haut de page](#)

CAUBET (Christian)

**Le barrage d'Itaipú et le droit international fluvial**

Université des Sciences Sociales de Toulouse I. 1983. Thèse d'État/Droit public ; dir. Mourgeon (Jacques).

Localisation : Toulouse1-BU Arsenal

Étude des problèmes de droit international public qui se sont posés entre l'Argentine, le Brésil et le Paraguay, lorsque le Brésil a pris l'initiative de construire le barrage d'Itaipú sur le fleuve Paraná. Les aspects juridiques et diplomatiques des relations des États membres du bassin de la Plata. Mise en évidence des questions devant être résolues pour rendre compatibles plusieurs utilisations différentes des eaux des cours d'eau internationaux.

*Droit international / Secteur public / Relations internationales / Bassin fluvial / Retenue / Eau / Itaipú (barrage) / Plata (bassin de la) / Paraguay / Argentine / Uruguay / Bolivie / Amérique du Sud.*

[Haut de page](#)

1984

TEIXEIRA CAMAPUM de CARVALHO (Rosangela)

**La séparation judiciaire et le divorce au Brésil : comparaison avec le droit français**

Université des Sciences Sociales, Toulouse I. 1984. Thèse de doctorat universitaire/Droit privé ; dir. Vidal (José).

Localisation : Toulouse1-BU Arsenal

Étude de la séparation judiciaire et du divorce en droit brésilien, depuis la réforme opérée par la loi du 26 décembre 1977, en conséquence de l'amendement constitutionnel n°9 du 28 juin 1977. Comparaison avec le droit français. Texte de la loi brésilienne et traduction par l'auteur.

*Droit / Famille / Législation / Droit comparé / Analyse comparative / France / Siècle 20.*

[Haut de page](#)

1985

NOVAES RIBEIRO da SILVA (Léa)

**Le droit brésilien des accidents du travail et des maladies professionnelles**

Université Robert Schuman, Strasbourg III. 1985. Thèse d'université/Droit.

Localisation : Paris3-IHEAL ; Strasbourg-BNUS ; Strasbourg-Bib. Faculté de droit

Résumé non communiqué.

*Droit / Droit du travail / Maladie / Santé.*

[Haut de page](#)

1986

BIAD (Abdelwahab)

**Les pays non alignés et le désarmement**

Université Grenoble II. 1986. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Guilhaudis (Jean François).

Localisation : Grenoble2/3-BU Droit/Lettres ; Rouen-BU Sciences du tertiaire

Face au problème du désarmement, les pays non-alignés adoptent un discours centré sur l'accusation des grandes puissances et la revendication d'un processus global de réduction des armements, en particulier des armes nucléaires, sous l'égide de l'ONU. Parmi les pays non-alignés, quelques États tels l'Argentine, le Brésil, l'Égypte, l'Inde, le Nigeria, le Pakistan et la Yougoslavie ont, dans ce domaine, des préoccupations particulières. Dans les positions des pays non-alignés sur les questions de désarmement examinées à l'ONU on constate un désaccord profond avec les thèses occidentales et une convergence globale avec le discours soviétique.

*Droit public / Droit international / Armée / ONU / Nations unies / Sécurité nationale.*

BOU ASSI (Elias)

**L'éclatement du Tiers monde vu sous l'angle de la bipolarité du système international**

Université Paris II. 1986. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Lévy (Denis).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Au cours de la première période de son existence au plus fort de la guerre froide, le Tiers-monde connaît l'euphorie des retrouvailles et de la coordination, et profite de circonstances favorables. Mais les déceptions de cette période (1955-1965) ne sont pas négligeables (inauguration par les superpuissances de la politique de pénétration dans le Tiers-monde facilitée par la divergence d'intérêt et les conflits fratricides. Cela fait entrer le Tiers-monde dans une période de doute et de tergiversations économiques (qui va de 1966 à 1974) et politico-militaires. Les hésitations des pays du Tiers-monde sont aggravées par le rapprochement américano-soviétique au cours de ce qu'il est convenu d'appeler la détente. La période d'hésitations débouche sur l'éclatement du Tiers-monde à partir de 1975. Éclatement militaire, politique et économique. L'avènement des puissances régionales est la manifestation la plus notable de l'éclatement du Tiers-monde. L'analyse des facteurs de puissances et des principales caractéristiques des pays émergents d'un côté, la recherche de points de repère théoriques de l'autre, concluent à la possibilité d'insertion aussi bien académique que pratique de la notion de puissance régionale dans la discipline des relations internationales. Mais les puissances régionales sont loin de constituer un groupe uniforme et homogène. Il y a celles dont la taille ainsi que d'autres atouts certains les rapprochent sinon des superpuissances, du moins des puissances moyennes du centre. Ce sont les puissances régionales réelles. (Inde, Brésil, Nigeria). À l'autre extrémité on trouve de petits pays qui ne doivent leur statut distinct qu'à leur dynamisme voire leur agressivité, et au soutien préférentiel des superpuissances. Nous les appelons fausses puissances régionales (Syrie, Libye, Cuba). Entre les deux catégories, on rencontre enfin les puissances régionales potentielles qui se situent à un niveau intermédiaire au plan des facteurs de puissance (Égypte, Arabie Saoudite, Vietnam).

*Droit international / Droit public / Politique / Relations internationales / Développement.*

FERREIRA de ANDRADE (José)

**Le Nordeste du Brésil : aspects juridiques de la structure foncière**

Université des Sciences Sociales, Toulouse I. 1986. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Dupeyron (Christian).

Localisation : Paris3-IHEAL

En résumé, dans cet ouvrage, la discussion porte sur les aspects juridiques de l'occupation des terres du Nordeste du Brésil, à partir du régime des *Sesmarias* de la colonisation portugaise, racine historique de la structure foncière. L'argumentation est basée sur les statistiques des vingt dernières années. Elles confirment les conditions de travail défavorables des populations rurales. Le Nordeste traverse des moments difficiles, mais il possède des ressources matérielles et humaines qui peuvent lui permettre de jouer un rôle dynamique dans l'économie nationale. Il faut noter que le niveau de productivité de la propriété foncière, qui est insuffisant, soulève un problème social important. La propriété doit remplir sa fonction économique-sociale sous peine de disparaître.

*Droit / Latifundio / Propriété foncière / Législation / Travail (organisation du) / Nordeste.*

PEREIRA BERGAMASCO (Sonia Maria)

**La coopération internationale entre les parcs nationaux frontaliers. Les particularités entre le Brésil et ses voisins.**

Université des Sciences Juridiques, Politiques, Sociales et de Technologie, Strasbourg III. UER Faculté de Droit et des Sciences Politiques. 1986. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle ; dir. Kiss (Alexandre, Charles).

Localisation : Limoges-BUFR Droit ; Strasbourg-BNUS ; Strasbourg-Bib. Huet-Weiller ; Strasbourg-Bibl. Faculté de droit

Une première partie est consacrée à une présentation des concepts généraux et des formes de coopération existant en général : inadéquation des concepts aux données écologiques, pour lesquelles les frontières nationales n'existent pas, la coopération institutionnelle (organisations internationales, nationales, ONG), la coopération fondée sur des traités internationaux. La deuxième partie concerne la protection de l'environnement et la coopération entre les parcs frontaliers du Brésil, de l'Argentine et du Venezuela : l'environnement et les parcs en Amérique latine, le système des parcs nationaux au Brésil, le système des parcs du Venezuela et la coopération frontalière. On trouve en annexe les textes de décrets, de lois, d'accords internationaux concernant les problèmes d'environnement et les parcs (1975-1981).

*Droit international / Environnement / Forêt / Écologie / Analyse comparative / Argentine / Venezuela.*

SALHAB (Sami)

**La commission économique pour l'Amérique latine et la commission économique pour l'Asie du Sud-Est : contribution à l'étude de la décentralisation dans le système de l'ONU**

Université Paris II, Panthéon-Assas. 1986. Thèse d'État/Droit public ; dir. Virally (Michel).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

L'ONU s'est dotée de divers instruments pour promouvoir le développement économique et social. Parmi eux mention doit être faite des Commissions économiques régionales. Organes subsidiaires du Conseil économique et social, elles développent leurs activités dans leurs régions respectives. La décentralisation des activités économiques et sociales de l'ONU vers les Commissions régionales a renforcé le rôle de la CEPAL et de la CEAO. Organismes voués au départ à la recherche et à l'étude dans des domaines économique et social, elles sont devenues des organes d'exécution de l'ONU au niveau de leur région respective. Elles constituent un exemple éclatant sur le phénomène régional en tant que condition indispensable à l'établissement d'une politique universelle saine. Elles sont dotées d'un acte constitutif élaboré en termes larges. Il les investit de compétences dans le domaine économique et social aussi larges que celles dont jouit le siège de l'ONU. Leur acte constitutif leur permet d'établir les règles de leur fonctionnement interne ainsi que la structure de décision nécessaire à l'accomplissement de leur tâche. Bien qu'étant sous le contrôle du Conseil économique et social, elles jouissent d'une autonomie appréciable. Leurs activités de recherche et leurs activités opérationnelles sur le terrain ont contribué au développement de leurs États membres, ainsi qu'à l'établissement de systèmes économiques intégrés dans leur région respective. Par leurs réalisations, elles ont été reconnues comme des instruments indispensables à l'élaboration de toute stratégie internationale pour le développement. Elles doivent être confirmées en tant que postes avancés de l'ONU et en tant qu'organes d'action décentralisés auprès de leurs États membres.

*Droit public / Droit international / Organisation internationale / Développement / Coopération / Économie / ONU / Nations unies / Décentralisation / Commission économique régionale / CEPAL / CEAO.*

[Haut de page](#)

1988

ALMEIDA DUTRA (Pedro Paulo de)

***Réflexions sur le contrôle des entreprises publiques, à partir des données du droit brésilien. Une proposition de changement***

Université Paris II. 1988. Thèse de doctorat (nouveau)/Droit public ; dir. Corail (Jean-Louis de).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Strasbourg-BNUS ; Toulouse1-BU Arsenal

Une conception renouvelée de la notion de contrôle peut résulter de la valorisation fonctionnelle des éléments qui l'intègrent. Une opération de contrôle suppose un modèle, des paramètres et une action de vérification. Il en résulte qu'en l'absence d'un de ces éléments, il ne peut, logiquement, y avoir opération. Telle est l'idée directrice de cette étude appliquée à l'évolution du contrôle des entreprises publiques, au Brésil.

*Droit / Entreprise publique / Secteur public.*

REYNOSO (Carlos)

***Le licenciement individuel en Amérique latine.***

Université Paris I, Panthéon Sorbonne. 1988. Thèse de doctorat/Droit privé ; Dir. Lyon-Caen (Gérard).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-BU Pierre Mendès-France ; Strasbourg-BNUS ; Toulouse1-BU Arsenal

Cette thèse est une analyse de droit comparé du travail, dont l'importance est mise en évidence dans l'introduction. L'objet d'étude est le licenciement individuel dans quelques pays latino-américains, notamment: l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Panama, le Costa Rica, le Mexique, l'Uruguay et le Venezuela. L'étude approfondie a permis de constater la fragilité de la protection offerte aux travailleurs qui sont l'objet d'un licenciement individuel. Cette fragilité se manifeste à plusieurs niveaux, par exemple l'interprétation par les tribunaux des motifs de licenciement, et d'une manière générale au niveau des sanctions en cas de non-respect des conditions d'exercice du licenciement.

*Droit privé / Droit du travail / Rupture de contrat / Contrat de travail / Emploi / Salarié (protection du) / Licenciement / Argentine / Chili / Colombie / Panama / Costa Rica / Mexique / Uruguay / Venezuela / Amérique latine.*

[Haut de page](#)

1989

GUSMÃO d'AFFONSECA (José Roberto)

***L'acquisition du droit sur la marque au Brésil***

Université Robert Schuman, Strasbourg III. Faculté de Droit et des Sciences Politiques. 1989. Thèse de doctorat ; dir. Burst (Jean-Jacques).

Localisation : Strasbourg-BNUS ; Strasbourg-Bib. Faculté de droit

Publicat. [Sous le même titre, Paris, Litec, 1990, XIV-260p.](#)

Étude de la législation concernant la propriété industrielle : deux parties, l'une destinée à l'acquisition du droit sur la marque par un enregistrement, la deuxième à la protection de la marque non enregistrée. L'analyse est basée sur 400 décisions de jurisprudence, qui ont fait l'objet d'une base de données informatisée et qui sont pour la plupart postérieures à 1971, date de promulgation du code en vigueur.

*Droit / Législation / Production / Gestion / Industrie / Propriété.*

PELLETIER (Roland)

***Effets juridiques d'une grande inflation dans la vie juridique en Amérique latine***

Université Paris XI. Faculté de Droit. 1989. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle ; dir. Legall (Jean-Pierre).

Localisation : Sceaux-Paris11-BU Droit

Deux objectifs dans ce travail : étudier les causes principales de l'inflation et ses conséquences sur le droit, et examiner et analyser d'une manière générale et d'ensemble les remèdes qui ont été créés dans les différents droits latino-américain pour contrecarrer ses effets. L'auteur prend principalement comme exemple les systèmes juridiques de l'Argentine et du Brésil (pays qui ont subi une grande inflation depuis plusieurs décennies) et du Mexique (qui a adopté dans le domaine de l'impôt sur les sociétés un système totalement valoriste). Cette étude des causes, conséquences et remèdes contre l'inflation (tels le Plan Austral argentin, ou le Plan Cruzado brésilien) devrait permettre d'apprécier et de voir comment des systèmes juridiques qui sont assez proches du système français ont dû s'adapter aux conséquences de l'inflation.

*Droit / Économie / Inflation / Fiscalité / Plan Cruzado / Plan Austral / Analyse comparative / Argentine / Amérique latine.*

POHÉ TOKPA (Denis)

***La nationalité des sociétés dans les pays en voie de développement : exemples africains et latino-américains***

Université Bordeaux I. 1989. Thèse de doctorat (nouveau)/Droit privé ; dir. Laborde (Jean-Pierre).

Localisation : Bordeaux4-BU Droit-Pessac ; Nantes-BU Droit

Peut-on parler d'un concept de nationalité propre aux pays en voie de développement ? La réponse à cette question oblige à se demander si les spécificités du développement n'imposent pas, dans les pays de l'hémisphère sud, un critère de nationalité différent de celui retenu dans les pays industrialisés. En effet, les besoins économiques qui existent dans les jeunes nations favorisent l'émergence du critère du contrôle économique pour définir la nationalité des sociétés au détriment du rattachement juridique. Ce critérium, à vocation universaliste et unitaire, va impliquer l'adoption d'un concept de nationalité qui se veut de nature économique et homogène. Cette option économique a pour avantage de ne désigner comme nationale que l'entreprise ayant une participation directe et efficace dans le développement national. Dès lors, le lien de nationalité se conçoit comme un rattachement économique prioritaire à un État.

*Droit / Développement / Nation / Pouvoir central / Entreprise / Analyse comparative / Afrique / Amérique latine.*

[Haut de page](#)

1990

NUNES SENTO SE (João)

***Le principe de non-rétroactivité en droit administratif comparé franco-brésilien***

Université de Rouen. 1990. Thèse de doctorat (nouveau)/Droit public ; dir. Picard (Étienne).

Localisation : Rouen-BU Sciences du tertiaire

Le dosage de l'efficacité dans le temps des lois et des actes administratifs ne peut pas être lié seulement à des aspects chronologiques. Nous croyons qu'il faut toucher au fond de la question et admettre que ce dosage doit varier selon la nécessité réclamée par l'intérêt général ; certaines matières (par exemple, la santé publique) demandent une efficacité plus énergique sur les situations accomplies ou sur les situations en cours, tandis que d'autres ne l'exigent pas. La protection des droits acquis n'est pas absolue et ne s'étend pas aux droits qui doivent être abolis dans l'intérêt général ; dans certains cas, les personnes ayant subi un préjudice auraient droit à une indemnité payée par l'État. Cette orientation fondamentale s'harmonise avec les fins sociales du droit contemporain.

*Droit / Législation / Administration / Droit comparé / Analyse comparative / France.*

PENNA (Oswaldo)

***Développement et transferts de technologie au Brésil***

Université des Sciences Sociales, Toulouse I. 1990. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle/Droit public ; dir. Vellas (Pierre).

Localisation : Toulouse1-BU Arsenal

Le Brésil est devenu en très peu de temps la 7<sup>e</sup> puissance économique du monde. Le modèle de développement —« le miracle »— a servi de base à l'argumentation de certains courants développementalistes occidentaux. Pourtant les chiffres en eux-mêmes porteurs de grands espoirs ne font que masquer des réalités telles que la dégradation de l'environnement socio-culturel, le discrédit des politiques internes, l'internationalisation des ressources naturelles et de l'économie, le rôle néfaste des firmes multinationales et des transferts de technologie, l'inexistence de la production « sciences et technologies », etc. Dans une analyse approfondie, l'auteur explique les conditions d'émergence de ce « miracle » et les causes de son effondrement. Une étude qui s'inscrit dans le cadre des relations nord-sud et qui n'hésite pas à mettre en cause la stratégie des pays développés, tout en plaidant pour de nouvelles formes de coopération et de développement harmonieux et pour le droit des pays en voie de développement à leur auto-développement.

*Droit / Technologie (transfert de) / Recherche / Sciences / Développement / Coopération.*

[Haut de page](#)

1991

CAPELLER de LEMOS (Wanda Maria)

***La mise en œuvre des politiques criminelles au Brésil : réception et adaptation des modèles occidentaux***

Université de Picardie, Jules Verne, Amiens. 1991. Thèse de doctorat/Sciences politiques ; dir. Soulier (Gérard).

Localisation : Amiens-BU Droit

Publicat. *L'engrenage de la répression : stratégies sécuritaires et politiques criminelles : l'exemple du Brésil, 1890-1990*. Paris, LGDJ, 1995, XIII-253 p. Préf. Mireille Delmas-Marty



L'étude traite des relations entre les politiques criminelles et le système politique brésilien global de 1880 (premier code pénal républicain) à la réforme pénale de 1984. Elle montre, dans une perspective théorique, comment certains modèles occidentaux d'organisation sociale et de contrôle pénal furent adoptés de préférence à d'autres choix effectués en fonction des changements politiques et des nécessités économiques propres à chaque période. Une première partie illustre le fait que le débat pénal sur le racisme fondé sur la théorie positiviste est une conséquence de l'abolition du système esclavagiste, et analyse le processus de criminalisation dans les années 20, alors que les immigrants étaient persécutés pour des raisons idéologiques. La seconde partie examine le mécanisme politique par lequel, de 1937 à 1945, puis de 1964 à 1985, les régimes dictatoriaux —Vargas dans les années 30, puis les divers gouvernements militaires— ont mis en œuvre des politiques répressives pour imposer à la société civile leur vision autoritaire de la régulation du champ économique et social. L'étude est centrée sur les politiques criminelles parallèles des 21 ans de dictature militaire. La nouvelle conception bureaucratique et autoritaire de l'État et l'idéologie fondée sur la doctrine de sécurité nationale ont conduit à l'instrumentalisation de la loi. Les actes institutionnels et les décrets secrets n'ont été ainsi promulgués que dans la perspective d'une société gérée « par le haut ». La démocratisation a mis fin à cette période (réforme du droit pénal commun de 1984).

*Droit pénal / Délit / Régime politique / Race / Exclusion / Dictature / Démocratie / Pouvoir central.*

FERREIRA FARIAS (Bernadette)

***La législation brésilienne de protection du patrimoine historique : étude comparée avec la législation française***

Université Robert Schuman, Strasbourg III. 1991. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Flauss (Jean-François).

Localisation : Strasbourg-BNUS ; Strasbourg-Bib. Faculté droit

Il s'agit d'une étude comparée sur le système juridique de protection du patrimoine historique et artistique brésilien d'intérêt public, prévu dans la Constitution fédérale brésilienne de 1988, avec la législation française du 2 mai 1930 sur la protection des sites historiques et artistiques d'intérêt général. On y fait introduire dans le droit brésilien de l'environnement de nouveaux procédés administratifs pouvant se réaliser dans le cadre de la politique territoriale nationale brésilienne.

*Droit / Arts / Culture / Environnement / Administration / Protection / Droit comparé / Analyse comparative / France.*

[Haut de page](#)

1992

JOUBERJEAN (Gilbert)

***L'organisation et le fonctionnement de la justice civile au Brésil***

Université Paris VIII, Vincennes-Saint-Denis. 1992. Thèse de doctorat/Études latino-américaines ; dir. Bourdon (Albert-Alain).

Localisation : St. Denis-BU Paris8

Cette thèse vise à décrire l'un des aspects de la culture juridique brésilienne en ce qu'elle a sans doute produit de plus original, à savoir l'organisation et le fonctionnement de sa justice civile. Eu égard à l'importance des racines et des antécédents portugais sur l'évolution de la civilisation brésilienne, une première partie est consacrée à l'établissement de leur évaluation historique. Dans une seconde partie, se trouve abordée l'étude de l'organisation du pouvoir judiciaire brésilien tant sur le plan fédéral que sur celui des États membres de la fédération, pouvoir notamment chargé de gérer l'administration de la justice civile. Le fonctionnement de cette justice civile, c'est-à-dire l'analyse du déroulement de la procédure et du procès civil, fait l'objet d'une troisième partie. Enfin, une approche linguistique de la spécificité de la langue juridique portugaise telle qu'elle est employée au Brésil, est envisagée dans un lexique qui permet d'opérer une correspondance entre institutions processuelles brésilienne et française.

*Droit / Législation / Pouvoir central / Pouvoir local.*

[Haut de page](#)

1993

BARBOSA GOMES (Joaquim)

***La Cour Suprême dans le système politique brésilien***

Université Paris II, Panthéon-Assas. 1993. Thèse de doctorat (nouveau)/Droit public ; dir. Goyard (Claude).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Publicat. sous le même titre. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1994, 299 p.

La Cour Suprême fédérale constitue un organe essentiel du système politique brésilien. Instituée au commencement du fonctionnement de la République, à la fin du siècle dernier, cet organe a joué un rôle fondamental dans la consolidation de ce régime. Indépendante et dotée de moyens d'action forte efficace comme le contrôle de constitutionnalité des lois et le recours au « mandado de segurança », son action juridictionnelle contribue de manière décisive à l'équilibre du système politique, dans la mesure où elle représente un contrepoids à la prééminence du président de la République, en dehors du fait qu'elle supplée aux faiblesses institutionnelles du Congrès National.

*Droit / Institution / Constitution / Régime politique.*

CRESPO BRAUNER (Maria Claudia)

**Les enfants nés hors mariage en droit français et brésilien**

Université Rennes I. 1993. Thèse de doctorat (nouveau)/Droit privé ; dir. Kermaleguen (Francis).

Localisation : Rennes1-BU Droit Eco. Gestion

Le droit français et le droit brésilien sont fondés sur un même ensemble de dispositions : le code Napoléon. La comparaison de ces deux systèmes juridiques concernant la situation actuelle des enfants nés hors mariage nous permettra d'évaluer les progrès réalisés par ces deux pays en vue d'améliorer la situation de ces enfants. Cette étude propose de faire une appréciation sur la mise en pratique du principe d'égalité des filiations dans ces deux pays. Le principe de la non-différenciation des filiations a été consacré en France par la loi de 1972. Le droit brésilien a fait l'objet d'une récente réforme qui a changé substantiellement la situation des enfants nés hors mariage en éliminant toutes les discriminations existant à l'égard des enfants naturels. Sont envisagées les diverses situations qui peuvent caractériser la condition de l'enfant né hors mariage et également, les divers mécanismes juridiques qui sont en mesure d'établir le lien de filiation de l'enfant et de lui conférer les mêmes droits que ceux attribués à l'enfant légitime.

*Droit / Enfant / Famille / Droit comparé / Analyse comparative / France.*

FONSECA (Susana)

**Le régime juridique de l'investissement direct étranger en Amérique latine**

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-BU Pierre Mendès-France

Université Paris I, Panthéon Sorbonne. 1993. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Flory (Thiébaud).

La conjuration d'un droit international apte à promouvoir un nouvel ordre international est généralement présentée comme un événement capital de la révolution du droit international contemporain. Cette approche a entraîné une remise en question des situations légalement acquises par des sociétés étrangères et abouti aux vagues de nationalisations des années 60-70 en Amérique latine. Le contentieux qui a résulté de ces nationalisations n'a pas contribué à amorcer une refonte profonde du droit des investissements internationaux dans le but de promouvoir le droit interne de l'État de territorialité pour régir les investissements étrangers et la compétence exclusive des juridictions nationales de cet État. Devant la nécessité d'attirer des flux d'investissements, suite à la grave crise économique qui frappe les pays latino-américains, ceux-ci ont conclu des instruments de promotion, de protection et de garantie en souscrivant à des principes et règles qui laissent supposer l'abandon du nouvel ordre et l'assujettissement des investissements au droit international classique. Enfin, et c'est le point central, on a pu constater la participation grandissante de ces pays à la reconstruction d'un droit international des investissements à vocation mondiale et universelle; l'adhésion à l'AMGI faisant figure d'exemple.

*Droit public / Droit international / Investissement étranger / Développement / Relations internationales / AMGI / Amérique latine.*

HOLMER NEVES (Ana Lucia)

**L'entreprise et la gestion des ressources humaines en France (et comparaison avec le Brésil)**

Université Paris II, Panthéon-Assas. 1993. Thèse de doctorat (nouveau)/Droit privé ; dir. Mialon (Marie-France).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Étude pratique de la gestion des ressources humaines dans les entreprises de grande, de petite et moyenne taille en France et au Brésil, à travers l'analyse de l'évolution des premières formes d'organisation du travail et des évolutions majeures au niveau des ressources humaines. Nous nous appuyons sur cette analyse pour parvenir à un modèle de gestion adapté aux entreprises en général et modulable selon leur taille en France et au Brésil, en ce qui concerne en particulier la politique de recrutement et formation du personnel ainsi que la politique des salaires dans l'entreprise.

*Droit / Entreprise / Gestion / Formation professionnelle / Salaire / Analyse comparative / France.*

SILVA PASSOS (Paulo Robert da)

**L'influence de la criminologie moderne sur la législation brésilienne**

Université Paris II, Panthéon-Assas. 1993. Diplôme supérieur de recherche, Sciences criminelles/Droit pénal ; dir. Robert (Jacques-Henri).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Une nouvelle phase dans l'étude des sciences pénales, plus disposée à éviter le crime et à raccourcir la peine, s'est développée en Europe, principalement après la Seconde Guerre mondiale. Mon intention dans cette thèse, après une vision rapide des mouvements pénaux modernes, est d'établir la possibilité de donner de l'ampleur à ces mouvements dans un pays du Tiers-monde comme le Brésil. À cet effet, j'ai abordé la législation pénale, celle qui concerne les mineurs, les aspects sociologiques, criminologiques, pénologiques etc. Du Brésil, débouchant devant ce cadre à la conclusion finale que, dans le Brésil actuel, la triste réalité de la peine comme châtiment est la seule viable.

*Droit / Délit / Sociologie / Europe.*



SÕARES MICALI (Isabella)

**Aspects juridiques de l'endettement international — l'expérience du Brésil**

Université Paris I, Panthéon-Sorbonne. 1993. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Carreau (Dominique).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-BU Pierre Mendès-France

Quels sont les enjeux juridiques des crises de l'endettement international ? Les problèmes de dette des États, en particulier des États en développement, soulèvent des questions de droit transnational : un ensemble de normes provenant d'ordres juridiques divers, nationaux et internationaux à vocation à s'appliquer. En effet, la dette internationale fait intervenir plusieurs créanciers dont les statuts sont divers : organisations multilatérales gouvernementales et entités privées. Par ailleurs, la législation des États débiteurs à également vocation à s'appliquer. Les problèmes juridiques liés à l'endettement international se posent tant dans le cadre de la concession d'une assistance financière par les divers types de créanciers que dans celui des différents qui opposent créanciers et États débiteurs. Ces différents seront résolus de façon conflictuelle (solutions judiciaires ou arbitrales dans un contexte national ou international) ou négociée (conversion de la dette ou réduction de celle-ci). Enfin la question de l'émergence d'un droit international de l'endettement se pose. L'expérience historique et juridique du Brésil est significative : pays le plus endetté du tiers monde, le Brésil a, depuis son indépendance, fondé son développement économique sur les financements extérieurs.

*Droit / Économie / Dette / Secteur public / Législation / Investissement étranger / Amérique latine.*

[Haut de page](#)

1994

ATLAN FERREIRA (Flávia)

**Le cadre juridique des relations entre les communautés européennes et les États d'Amérique latine**

Université des Sciences Sociales, Toulouse I. 1994. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Molinier (Joël).

Localisation : Paris-Fondation sci. Politiques ; Toulouse1-BU Arsenal

Les relations entre les communautés européennes et les États d'Amérique latine revêtent une double forme juridique : relations conventionnelles non préférentielles, caractérisées par des accords de commerce et des accords de coopération, et relations préférentielles, caractérisées par l'application du système communautaire de préférences tarifaires généralisées aux pays de la région. Tout en poursuivant sa politique conventionnelle avec les États latino-américains, la CEE a développé son système de préférences tarifaires généralisées. Des interférences sont apparues entre ces deux types d'instruments. Dans leur prolongement, plusieurs actions de coopération et d'aide au développement sont financées par le budget communautaire, qui viennent « nourrir » les relations entre les deux partenaires.

*Droit / Commerce / Coopération / Relations internationales / Amérique latine / CEE.*

CAVALCANTE LOBATO (Anderson)

**Le système mixte de contrôle de constitutionnalité. Le cas du Brésil et du Portugal**

Université des Sciences Sociales, Toulouse I. 1994. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Roussillon (Henry).

Localisation : Toulouse1-BU Arsenal

La suprématie de la constitution peut être garantie par la rigidité constitutionnelle, à savoir par l'adoption d'une procédure de réforme de la constitution plus complexe que celle couramment utilisée pour l'élaboration des lois ordinaires. Néanmoins, c'est le système de contrôle de constitutionnalité des normes. Ce système assez original, recherche la conjugaison entre d'une part le système diffus, et d'autre part, le système concentré de contrôle juridictionnel de la constitutionnalité des normes. Ces deux systèmes de contrôle juridictionnel peuvent sembler incompatibles, cependant, dans le système mixte brésilien et portugais, ils sont devenus complémentaires. L'importance des droits fondamentaux inscrits dans les constitutions contemporaines demandent la création de mécanismes juridiques et juridictionnels de protection. Le système mixte permet, notamment au Brésil, le développement des actions constitutionnelles qui peuvent assurer l'accès direct et immédiat des citoyens à la justice constitutionnelle pour la protection de leurs droits fondamentaux.

*Droit / Droits de l'homme / Constitution / Analyse comparative / Portugal.*

NABINGER BALDINO (Sylvia)

**L'adoption d'enfants brésiliens : une recherche évaluative sur la trajectoire des enfants adoptés par des familles européennes par l'intermédiaire du tribunal de Porto Alegre entre 1980 et 1985**

Université Jean Moulin, Lyon III. 1994. Thèse de doctorat/Droit privé ; dir. Rubellin Devichi (Jacqueline).

Localisation : Lyon3-Bibliothèques

L'adoption internationale a connu un large développement depuis les années 70. L'importance et le cadre socio-historique du phénomène sont présentés pour le Brésil. Une série de 123 enfants dont l'adoption a été traitée par le service d'adoption du tribunal de Porto Alegre (Brésil) a été suivie après l'arrivée des enfants dans des familles européennes de 1980 à 1985 (Belgique, France, Italie, Luxembourg). Le suivi a été réalisé à l'aide d'un questionnaire de 80 questions et d'entretiens individuels et familiaux. L'évaluation qui en résulte contribue à dégager des conditions psychosociales et juridiques propices au succès de l'adoption et à la résorption des carences affectives. Les cadres juridiques nationaux et internationaux sont examinés.

1995

BOURIN DION (Catherine)

**Les relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine**

Université Rennes I. 1995. Thèse de doctorat (nouveau)/Droit public ; dir. Bullenger (Joël).

Localisation : Rennes1-BU Droit Eco. gestion

Les relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine se sont nettement intensifiées depuis la fin des années 1980. Elles sont aujourd'hui structurées autour de trois axes juridiques : les relations conventionnelles, la coopération autonome, les relations politiques. Sur le plan des relations conventionnelles, trois générations d'accords se sont succédé. Les accords de troisième génération ont pour objet de renforcer la coopération dans tous les domaines d'intérêt commun. Ils se caractérisent par la présence d'une clause démocratique qui subordonne la coopération au respect des droits de l'homme et des principes démocratiques et d'une clause évolutive qui permet aux parties d'étendre leur coopération au gré de leurs besoins. Afin de mettre en œuvre cette coopération, des instruments multiples et très novateurs ont progressivement été créés dans les domaines de la coopération commerciale, économique, de même que pour promouvoir l'intégration régionale et un développement humain et durable. Cette coopération est financée par le budget général de la communauté, mais les montants demeurent limités malgré une récente hausse. La Banque Européenne d'Investissement a toutefois été autorisée, en 1991, à financer des projets dans les pays d'Amérique latine et d'Asie, ce qui leur offre de nouvelles ressources financières qualitativement très appréciables. Enfin, le rapprochement de la communauté et de l'Amérique latine s'est traduit par le développement de dialogues globaux institutionnalisés, visant à résoudre tant les problèmes politiques qu'économiques des pays latino-américains.

Droit / Coopération / Échanges internationaux / Relations internationales / Développement / Économie / Union européenne / Amérique latine.

[Haut de page](#)

1996

CALASANS (Jorge Thierry)

**Le concept de « ressource naturelle partagée ». Application aux ressources en eau : l'exemple de l'Amérique du Sud**

Université Paris I, Panthéon-Sorbonne. 1996. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Remond Guilloud (Martine)

Localisation : Limoges-BUFR Droit ; Pairs1-BU Pierre Mendès-France ; Paris2-IHEI

Ce travail porte à la fois sur le droit international public et le droit de l'environnement. Il est consacré au concept de « ressource naturelle partagée » et son application à la gestion internationale de ressources en eau, notamment entre les pays d'Amérique du Sud. Il s'agit d'une analyse de ce concept aussi bien dans des conventions bilatérales et multilatérales que dans le cadre du projet relatif au droit sur l'utilisation harmonieuse des « ressources naturelles partagées » (élaboré par le programme des Nations unies pour l'environnement) et de celui de la Commission du Droit International sur le droit relatif à l'utilisation des fleuves internationaux à des fins autres que la navigation. Une première partie, plutôt conceptuelle, est consacrée à l'eau « ressource partagée », c'est-à-dire, à l'évolution de l'approche juridique des fleuves internationaux et aux problèmes découlant de la prise en compte fragmentée de la ressource. La deuxième partie concerne, dans une approche plus pragmatique, la mise en œuvre du concept dans la gestion des bassins du Plata et de l'Amazone ; mais aussi de son application de plus en plus étendue à des régions autres (par exemple, dans les bassins du Rio Grande et du Mekong) et à d'autres ressources que l'eau (celles chevauchant les frontières ou celles situées au-delà des juridictions nationales).

Droit international / Gestion / Ressources / Eau / Bassin fluvial / Amérique du Sud.

MOURA COSTA (Mauricio de)

**Le droit brésilien de la concurrence. Étude comparée avec le droit français et le droit communautaire de la concurrence**

Université Paris II, Panthéon-Assas. 1996. Thèse de doctorat/Droit privé ; dir. Pédamon (Michel).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-BU Pierre Mendès-France ; Paris2- Salle de droit commercial

Publicat. <http://www.diffusiontheses.fr/30970-these-de-tavares-cavalcanti-ana>

Le droit brésilien de la concurrence, dans sa version actuelle (loi 8884 du 11 juin 1994), comporte des règles d'interdiction et des règles de contrôle. Les premières interdisent les actes anticoncurrentiels, l'acquisition d'une position dominante, les abus de position dominante et les augmentations arbitraires des profits (les « infractions à l'ordre économique »). Les secondes permettent, en fonction d'un bilan économique, de légitimer les actes anticoncurrentiels et l'acquisition d'une position dominante, ainsi que de contrôler les opérations de concentration économique dépassant certains seuils quantitatifs. Le droit de la concurrence brésilien est appliqué à titre principal par une autorité administrative spécialisée (le « conseil administratif de défense économique » cade), mais également par l'ensemble des juges judiciaires, dans le cadre des litiges privés qui portent sur les règles de concurrence. Malgré les

différences dans la structure de la loi, le système du droit matériel de la concurrence au Brésil se rapproche de celui qui existe en France et de celui qui est adopté dans l'Union européenne. En revanche, en ce qui concerne les règles institutionnelles et de mise en œuvre, derrière une ressemblance apparente, l'on retrouve des solutions divergentes, tributaires des spécificités de chaque ordonnancement juridique.

*Droit / Concurrence / Droit comparé / Analyse comparative / France.*

PAULO PEREIRA (Ana Cristina)

***Le cadre juridique des relations commerciales internationales des États membres du Mercosur***

Université Paris I, Panthéon-Sorbonne. 1996. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Audéoud (Olivier).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-BU Pierre Mendès-France

Le commerce extérieur joue un rôle important dans les plans de développement économique adoptés par les États. Ceci, d'une part, car les importations sont nécessaires à l'approvisionnement des industries et des marchés locaux en produits non fabriqués sur place, d'autre part, parce que les exportations contribuent à résoudre directement les difficultés de balance de paiements. Conscients du rôle important que peut jouer le commerce extérieur dans leur économie interne, quatre pays latino-américains (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), ont décidé de recourir à des instruments juridiques internationaux à vocation commerciale. Dans le cadre de leurs relations réciproques, ces quatre pays signent, le 26 mars 1991, le traité d'Asunción, qui posera les bases pour la création du Marché Commun du Sud, le Mercosur, dont le fonctionnement sera fonction des règles adoptées par des organismes communs à ces pays. À l'échelle mondiale, le Brésil, l'Uruguay, l'Argentine et le Paraguay adhèrent, dans l'ordre, au GATT 1947 et au 1er janvier 1995, ils deviennent membres de l'OMC, afin de pouvoir participer plus activement du commerce multilatéral. Le cadre juridique des relations commerciales marqué par la libéralisation du commerce, devrait aussi, être approprié à la promotion du développement économique, voire social, de ces quatre pays. Cependant, cela ne sera pas une tâche facile, dès lors que les intérêts économiques des États participant au commerce international sont très souvent divergents.

*Droit public / Droit international / Économie / Politique / Commerce international / Traité d'Asunción / OMC / GATT / Mercosud / Argentine / Paraguay / Uruguay.*

SAVASSI FONSECA (Andrea Marcia)

***La protection des salariés contre les risques professionnels (l'exemple français comparé au brésilien)***

Université Paris II, Panthéon-Assas. 1996. Thèse de doctorat/Droit privé ; dir. Mialon (Marie-France).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Cette étude prend le système français de prévention des risques professionnels comme référence, pour démontrer que le système sécuritaire brésilien ne peut se faire sans l'intervention importante de l'État et sans certaines conditions : contrôle élargi, sanctions fortes, amendes surtout, justice pénale et formation des salariés et des employeurs dans les organisations professionnelles.

*Droit / Risque / Salaire / Profession / Patronat / Analyse comparative / France.*

WOLFF da SILVA (Simone Maria)

***Le Brésil et les principes du droit international de l'environnement***

Université Paris II, Panthéon-Assas. 1996. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Ferrier (Jean-Pierre).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

L'objectif central de ce travail - qui a tenté de refléter l'important processus de transformation du droit international a porté sur l'étude de l'évolution des principes du droit international de l'environnement et de l'incorporation de ces principes dans la législation brésilienne. En émergence ou affirmées, ces règles premières ont été, dans la première partie du travail, réparties en deux grandes catégories : le droit de l'homme à l'environnement et le droit de l'homme au développement durable qui renferment d'autres principes, à savoir : l'intérêt général, la responsabilité générale, l'action préventive, l'information, la participation, l'éducation et la formation relatives à l'environnement. Dans la deuxième partie de ce travail, nous avons voulu explorer le principe fondamental de la coopération internationale, et ce dans le contexte de la protection de l'environnement et de la promotion du développement au Brésil entre 1972 et 1992. Deux principes internationaux y ont été mis en évidence, celui de l'intérêt commun de l'humanité et celui de la responsabilité commune mais différenciée en ce qui concerne l'instauration d'un développement durable à l'échelle mondiale.

*Droit international / Environnement / Information / Éducation.*

[Haut de page](#)

1997

MUSA MACHADO VENDRAMINI (Sylvia Maria)

***La prévention et la répression de la pollution des eaux terrestres superficielles en droit brésilien et en droit français***

Université Paris II, Panthéon-Assas. 1997. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Robert (Jacques-Henri).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

En introduction sont définis les termes utilisés, la classification des eaux en France et au Brésil et sont décrits sur le plan géographique les grands bassins hydrographiques des deux pays. Toujours en introduction, une étude sur le droit de l'environnement

est exposée avec une partie historique, présentant les principes et la chronologie, en utilisant le droit comparé. Le système d'organisation politique et les compétences législatives en matière d'environnement sont ensuite présentés et suivis d'une justification du choix du sujet par l'importance de l'environnement pour le Brésil et par les problèmes de pollution des eaux. Les principales différences existant entre les deux pays (historiques, économiques, politiques et sociologiques) sont traitées en fin d'introduction. Dans la première partie se trouvent, au premier chapitre, les commentaires sur la gestion des ressources en eau et la prévention de la pollution dans la loi française du 3 janvier 1992 et dans la Constitution brésilienne de 1988 ainsi que les institutions de gestion et les instruments de planification existants dans les deux pays. Ce chapitre se termine par la description des actions globales de lutte contre la pollution. Au chapitre II sont traités : —le contrôle préventif des activités polluantes en France, dans les lois anciennes et actuelles ; —les législations concernant les rejets, avec leur contrôle et les régimes d'autorisation et pour finir, le contrôle des activités polluantes au Brésil. Dans la deuxième partie consacrée à la répression de la pollution, l'introduction traite du droit pénal comparé (organisation juridictionnelle et principes) et ensuite des éléments constitutifs de l'infraction des constatations et poursuites et de la condamnation pénale. La conclusion aborde le problème de l'inexistence en France d'un délit d'atteinte à l'environnement et de l'efficacité ou de l'inefficacité de la répression de la pollution des eaux. Le deuxième chapitre commence par la représentation des sanctions administratives, des polices de l'environnement, du champ d'application et de la diversité des sanctions de la répression pénale devant le juge administratif et finit par une interrogation sur l'efficacité des sanctions administratives en matière de protection de l'environnement, notamment de la qualité des eaux.

*Droit / Eau / Environnement / Bassin fluvial / Pollution / Droit comparé / Analyse comparative / France.*

[Haut de page](#)

1999

SANCHEZ CASTANEDA (Alfredo)

### ***Le secteur informel et le droit du travail en Amérique latine***

Université Paris II, Panthéon-Assas. 1999. Thèse de doctorat/Droit privé ; dir. Mialon (Marie-France).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

L'importance du secteur informel en Amérique latine nous a conduit à son étude à partir d'un point de vue « juridique », notamment dans les catégories du droit du travail et de la sécurité sociale. Nous avons considéré nécessaire de répondre à trois questions. D'abord, il convient de s'interroger sur les problèmes que pose la notion de secteur informel, puis, sur les catégories juridiques du secteur non-structure. Enfin, il faut préciser les moyens nécessaires afin de créer un modèle juridique propre au secteur informel. Dans l'introduction nous développons la première question. On a considéré ainsi nécessaire d'étudier les variables historiques, politiques, culturelles et juridiques qui caractérisent les pays de l'Amérique latine en particulier le Brésil, la Colombie, le Mexique et le Pérou, afin de trouver la notion et la place du secteur informel dans son contexte régional et l'encadrer juridiquement. En ce qui concerne la deuxième question (première partie), à partir des catégories du droit social, nous avons étudié les relations individuelles propres au secteur informel, notamment les conditions d'emploi et de travail, les relations professionnelles au sein du secteur informel, ainsi que les moyens qu'utilise le secteur informel pour s'assurer une protection sociale. Quant à la troisième question (deuxième partie), nous avons essayé de développer un modèle juridique propre au secteur informel. Ce modèle prend en compte les normes internationales du travail comme les principes d'organisation juridique du secteur informel, ainsi que le besoin de développer une législation protectrice et promotionnelle du secteur informel, notamment en matière de politique de l'emploi et des nouvelles fonctions de l'administration du travail. Enfin nous avons élaboré l'ébauche d'une protection sociale pour le secteur informel, qui prend en compte les principes directeurs de la sécurité sociale, mais aussi la mise en place d'un modèle de protection sociale propre au secteur informel.

*Droit privé / Économie souterraine / Politique sociale / Industrie / Droit du travail / Sécurité sociale / Secteur informel / Amérique latine.*

SUDBRACK (Umberto)

### ***L'extermination des enfants de la rue au Brésil : étude de politique criminelle***

Université Paris I, Panthéon-Sorbonne. 1999. Thèse de doctorat/Droit pénal ; dir. Delmas Marty (Mireille).

Localisation : Paris1-BU Pierre Mendès-France

La thèse analyse le phénomène d'extermination des enfants de la rue, au Brésil, entre 1985 et 1995. Ces enfants constituent une population à risque dont on a peur ; les groupes favorisés de la société brésilienne les considèrent comme dangereux. Pour cette raison, ils font l'objet d'une répression accrue, d'une véritable extermination. Le phénomène de l'assassinat des enfants des rues est le résultat de l'action des groupes d'extermination, de l'omission et de l'absence de défense des enfants par l'État ainsi que de l'indifférence de la société civile par rapport au problème. Le travail consiste en une étude théorique dans une vision historico-critique et interdisciplinaire qui se rapporte directement à la question de l'autoritarisme et de l'effectivité des Droits de l'homme au Brésil. Les modèles de politique criminelle proposés par l'auteur servent de référents, ce qui permet d'éclairer les pratiques d'extermination d'enfants et de préciser les caractéristiques des modèles autoritaire et totalitaire afin de mieux comprendre leur articulation avec le modèle libéral. À travers des modèles de politique criminelle on montre l'écart entre le système officiel (modèle libéral) prédominant au Brésil et le phénomène de l'extermination des enfants qui relève des modèles autoritaire et totalitaire de même que des modèles sociétaux. L'omission généralisée des secteurs publics engendre l'impunité et donc le manque de contrôle de ces pratiques entreprises par les secteurs de la société.

*Droit pénal / Politique / Droits de l'homme / Escadrão da morte / Enfant / Violence.*

[Haut de page](#)